

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le Vingt Cinq Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s'est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

PRESENTS : Mmes PALIX Dominique – BOUCHET Bernadette - BROET Sarah - MENIAUD Aline - PALAORO Andréa - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain – DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel - MOURGUET Patrick PETERMANN Frédéric - VIGNAL Dominique -

ABSENTS EXCUSES : Mr MAURY Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr PETERMANN Frédéric

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte de gestion et vote du Compte Administratif 2014 Budget Communal
- Approbation compte de gestion et vote du Compte Administratif 2014 Budget Assainissement
- Affectation des résultats Budget Communal
- Affectation des résultats Budget Assainissement
- Signature convention ENVIBAT
- Demande de subvention mise en place commission et règles d'attribution
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu de réunion et autorise Madame le Maire à rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une demande de subvention DETR.

Approbation compte de gestion et vote compte administratif 2014 : Les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier concernant la commune et le service assainissement pour l'année 2014 sont approuvés à l'unanimité, ils se présentent ainsi :

<u>COMMUNE</u>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	384921.02	292290.28
Recettes	552196.80	298149.09
Excédent	167275.78	5858.81

ASSAINISSEMENT

Dépenses	30661.75	16768.14
Recettes	76272.96	27169.83
Excédent	45611.21	10401.69

Affectation des résultats : approuvée à l'unanimité

Commune : l'excédent de fonctionnement de 167275.78 est affecté ainsi : 100275 Euros en investissement au compte 1068 réserves, et 67000.78 Euros en fonctionnement au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Assainissement : l'excédent d'exploitation de 45611.21 est affecté ainsi 20000 Euros au compte 1068 Réserves 25611.21 Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

La commission des finances se réunira le Mardi 10 Mars 2015 à 17 Heures.

Signature convention ENVIBAT : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de partenariat signée avec ENVIBAT (association permettant l'insertion de personnes en difficultés sanitaires et sociales notamment par des créations d'emplois dans le domaine de la mise en valeur de l'environnement).

Chaque année une semaine de travail est retenue permettant l'entretien de fossés ou de débroussaillage. La semaine retenue est prévue du 30 Mars 2015 au 03 Avril 2015 au tarif de 1957 €. Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat présentée.

Une autre entreprise d'insertion a été reçue en Mairie, ils proposent du personnel technique pour des chantiers spécifiques ou pour des remplacements de personnel à l'école.

Demande subvention : mise en place commission et règles d'attribution :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des nombreuses demandes de subvention qui parviennent en Mairie régulièrement.

Une commission chargée de l'instruction de ces demandes est créée, elle est composée de : Mesdames BOUCHET Bernadette – PLATZ Cécile – Messieurs MOURGUET Patrick – VIGNAL Dominique.

Cette commission se chargera de définir les pièces nécessaires à l'instruction des demandes, et les règles de versement.

Demande de Subvention DETR : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant la dépose du réseau d'assainissement en amiante sur la Voie Communale d'Ozon.

Elle rappelle qu'au départ ce chantier n'était pas prévu ainsi. Une entreprise habilitée dans ce type de travaux a dû être trouvée et un coût supplémentaire doit être supporté par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération :

APPROUVE le projet de réfection de la voie Communale d'Ozon avec la dépose des réseaux en amiante et reconstruction d'un réseau d'eaux usées,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Elections Départementales : une note concernant le déroulement du scrutin

a été adressée à chaque conseiller qui en a pris connaissance. Le bureau de vote est déterminé ainsi :

Scrutin du 22/03/15 : Président : Mme PALIX Dominique

Suppléant du Président : Mr FEROUSSIER Jean-Michel

Assesseur Titulaire : Mme MENIAUD Aline Suppléante Mme TAVERNIER Delphine

Assesseur Titulaire : Mr MOURGUET Patrick Suppléante Mme BOUCHET Bernadette

Secrétaire : Mr VIGNAL Dominique

Scrutateurs : Mmes VIGNAL Fabienne, MOURGUET Martine, Mrs BRUN Christophe, VANDEVYVER Christophe.

Scrutin du 29/03/15 : Président : Mme PALIX Dominique

Suppléante du Président Mme PLATZ Cécile

Assesseur Titulaire : Mr FEROUSSIER Jean-Michel Suppléant Mr MOURGUET Patrick

Assesseur Titulaire : Mme MENIAUD Aline Suppléant Mr PETERMANN Frédéric

Secrétaire : Mr BASTIDE Alain

Scrutateurs : Mmes VIGNAL Fabienne, BOUCHET Bernadette, BROET Sarah, PALAORA Andréa.

Un courrier sera adressé aux scrutateurs ne faisant pas partie du Conseil Municipal pour avoir leur accord.

Visite Temple : une visite du temple a été effectuée avec les services de la protection civile (délégation à une personne du SDIS), de nombreux travaux sont à prévoir pour la mise en conformité de ce bâtiment et l'accessibilité. Comme il l'avait été dit lors d'une précédente réunion un questionnaire sera inséré dans le bulletin municipal pour connaître l'avis des administrés concernant ce projet.

Salle des fêtes : les travaux d'amélioration de la cuisine devront faire l'objet d'une déclaration de travaux auprès des services préfectoraux.

Dans le cadre de la campagne électorale pour les élections départementales les salles seront prêtées gratuitement aux divers candidats.

Visite cantine scolaire : une visite des services de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la Protection des Populations a été effectuée le 13 Janvier dernier dans les locaux de la cantine. Des non conformités ont été relevées, de plus le local est devenu exigü pour le nombre de repas servis malgré les deux services, un projet de construction est à prévoir. Une commission sera créée pour travailler sur ce projet.

Coiffure itinérante : un projet de coiffure dans un camping-car est présenté, cette personne souhaiterait s'installer un jour par quinzaine sur la Place des écoles. Le Conseil Municipal donne son accord et ne fera pas payer de droit d'utilisation du domaine public.

Subvention Les Arts du Temps Libre : des remerciements sont adressés par cette association pour la subvention versée.

Réunions diverses : Les réunions du conseil municipal se feront désormais à 18H15 au lieu de 18H. A partir du mois d'avril une réunion sera organisée tous les mercredis soir à partir de 18 Heures, chaque conseiller municipal est invité à y assister suivant ses disponibilités.

Commission voirie : Le Mercredi 04 Mars à 10 Heures (les travaux du fossé du chemin des coquelicots vont être réalisés par une entreprise locale).

Commission Jeunesse : Le Jeudi 09 Avril à 18 Heures 30

Conseil Ecole : Le Jeudi 19 Mars à 18 Heures

Commission déchets : un compte rendu de cette commission est donné, un broyeur pourrait être acquis par la communauté de commune et mis à la disposition des services techniques de la commune.

Séance levée à 20 Heures 45.
Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 27 Février 2015,
Madame le Maire,